



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 30 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : jeudi 24 janvier 2019

Secrétaire de séance : *Madame Apolline MIGNOT*

L'An deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Madame Claudine HEYMAN (arrivée à 19h25 pouvoir donné à Mme Emmanuelle VANDOORNE), Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (6) Monsieur Gérard REMACLE (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à M. Thierry MARTIN), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Christophe MARÉCAUX, Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR.

9 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Vu en commission n°2 le 14 janvier 2019.

Rapport de M. Thierry MARTIN adjoint au maire chargé de la sécurité et de la tranquillité.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi 2007-297 du 05 mars 2007, relative à la Prévention de la Délinquance ;
- Vu le décret 2007-1126 du 23 juillet 2007, relatif au Conseil Local et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal EURALYS, qui portait la politique de prévention de la délinquance, dans le cadre d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, a été dissous par arrêté préfectoral le 13 avril 2017 ;

Considérant que la commune de NEUVILLE-EN-FERRAIN ayant plus de 10 000 habitants est tenue d'instaurer un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;

Considérant que la commune de NEUVILLE-EN-FERRAIN souhaite intégrer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, dont la commune référente est la ville d'HALLUIN ;

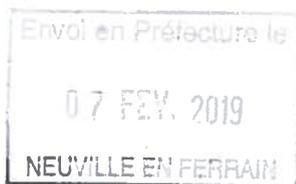
Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider l'intégration de la commune de NEUVILLE-EN-FERRAIN dans le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, porté par la ville d'HALLUIN ;
- D'acter que la commune sera représentée par Madame la Maire (membre de droit) ou son représentant désigné par elle-même ;
- D'approuver que la désignation du Président sera déterminée par les membres élus du C.I.S.P.D, lors de l'élaboration du règlement intérieur ;
- De poursuivre la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance développée par le syndicat intercommunal EURALYS ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Thierry MARTIN, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET


Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

